

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
Session des 19 et 20 juin 2014

Voeu

**des groupes de la majorité régionale
Socialiste, écologiste et apparentés, Europe Écologie – Les Verts,
Front de Gauche, Parti radical de gauche et apparenté**

Préserver l'emploi dans le milieu culturel

EXPOSE DES MOTIFS

Les partenaires sociaux ont renégocié le 22 mars dernier la convention UNEDIC. Une partie de cet accord concerne le régime spécifique d'assurance chômage des artistes et des techniciens, du cinéma et de l'audiovisuel et fait aujourd'hui l'objet de fortes contestations par l'ensemble des acteurs culturels qu'ils soient employeurs ou salariés. Les inquiétudes sont fortes pour le secteur culturel. Rien que dans notre Région, de nombreux acteurs se mobilisent pour dénoncer cet accord qui en l'état fragilise davantage encore les intermittents.

Force de propositions, le comité de suivi de la réforme de l'assurance-chômage des intermittents (composé d'élus, de coordinations et de syndicats), mis en place en 2003 et réactivé en janvier 2014, n'a vu aucune de ses préconisations reprises dans l'accord signé le 22 mars 2014. Pourtant les suggestions qu'il a formulées reposent sur les garanties fondamentales du principe de mutualisation, d'égalité de traitement et de consultation publique des acteurs concernés, notamment en envisageant un nouveau mode de financement du régime d'assurance-chômage.

La culture occupe une place singulière en France. Le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, né à l'époque du Front populaire, a permis à notre pays de se distinguer par la richesse de sa création contemporaine. Grâce à ce système unique au monde, les spectacles français – vivants ou enregistrés – offrent un panel incroyable de regards sur le monde : ils ne cèdent pas à la facilité mercantile, ne dépendent pas (totalement) du marché de l'offre et de la demande, nourrissent l'art au sens noble du terme en bousculant les esprits, en refusant le *prêt-à-consommer* sans pour autant renoncer à divertir. Les arts de la scène et de la rue, tout comme le cinéma français, contribuent par ailleurs à l'attractivité et au rayonnement de notre pays, tous les chiffres le montrent. Ils sont un outil irremplaçable de découverte, d'émerveillement et d'émancipation.

Bien entendu, les critiques existent, et il faut les entendre. Des abus peuvent exister, notamment sur l'embauche des intermittents dans l'audiovisuel, mais dans le brouhaha médiatique, personne ne souligne que ce système, vertueux à la base car fondé sur la solidarité interprofessionnelle, s'est transformé en système où les plus riches ne sont plus

solidaires des plus précaires. Le système a été vicié par certains groupes : ce sont eux qui usent de ce régime en embauchant des « intermittents » indemnisés *comme les autres* par l'assurance-chômage. Personne ne signale enfin que le déficit du régime des intermittents est un leurre qui ne représente pas un milliard comme on l'entend partout, mais trois fois moins –les intermittents constituent 3.5 % des allocataires et représentent 3.4% des dépenses-, pour un bénéfice économique et symbolique incalculable.

La Région Rhône-Alpes compte 50 000 emplois culturels, plus que la chimie ou l'automobile. Des emplois à haute valeur ajoutée, non délocalisables, qui profitent aux territoires plus qu'ils ne coûtent au contribuable, avec des coefficients multiplicateurs en termes de retombées économiques qui oscillent entre 4 et 13. Peu de secteurs peuvent s'enorgueillir d'un tel retour sur investissement. Parmi ces emplois, beaucoup d'intermittents. La Région conduit depuis 2007 un contrat d'objectif sur l'emploi et la formation dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, avec l'Etat et les partenaires sociaux, afin de renforcer l'emploi culturel régional. Les budgets dédiés à la création, en constante augmentation de 2004 à 2010, sont sanctuarisés depuis 2010. L'engagement est financier, mais aussi moral, car nous savons que le développement culturel est indissociable du développement des territoires.

L'intermittence est une chance pour notre pays. Nous devons protéger ce système.

Dans ce contexte, au nom des politiques culturelles menées à leurs côtés depuis dix ans, le Conseil régional Rhône-Alpes apporte son soutien aux artistes et techniciens du spectacle, et demande au gouvernement de :

- **surseoir à l'agrément en l'état de l'accord conclu le 22 mars sur les annexes 8 et 10 qui concernent le régime des intermittents du spectacle ;**
- **mettre en place une véritable concertation et un dialogue social associant l'ensemble des acteurs culturels qu'ils soient employeurs ou salariés ainsi que l'ensemble des partenaires syndicaux et des collectifs ;**
- **prendre en compte les préconisations du comité de suivi de l'assurance chômage des intermittents et du travail réalisé par les commissions parlementaires et validé par les représentants des intermittents.**